

### Légende

- Emprise du lotissement
- Limite Espaces communs / privés
- Limite entre lots
- Espaces privés
- Servitudes à constituer (non-aedificandi : passage de réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable enterrés)

#### Règlement du Lotissement

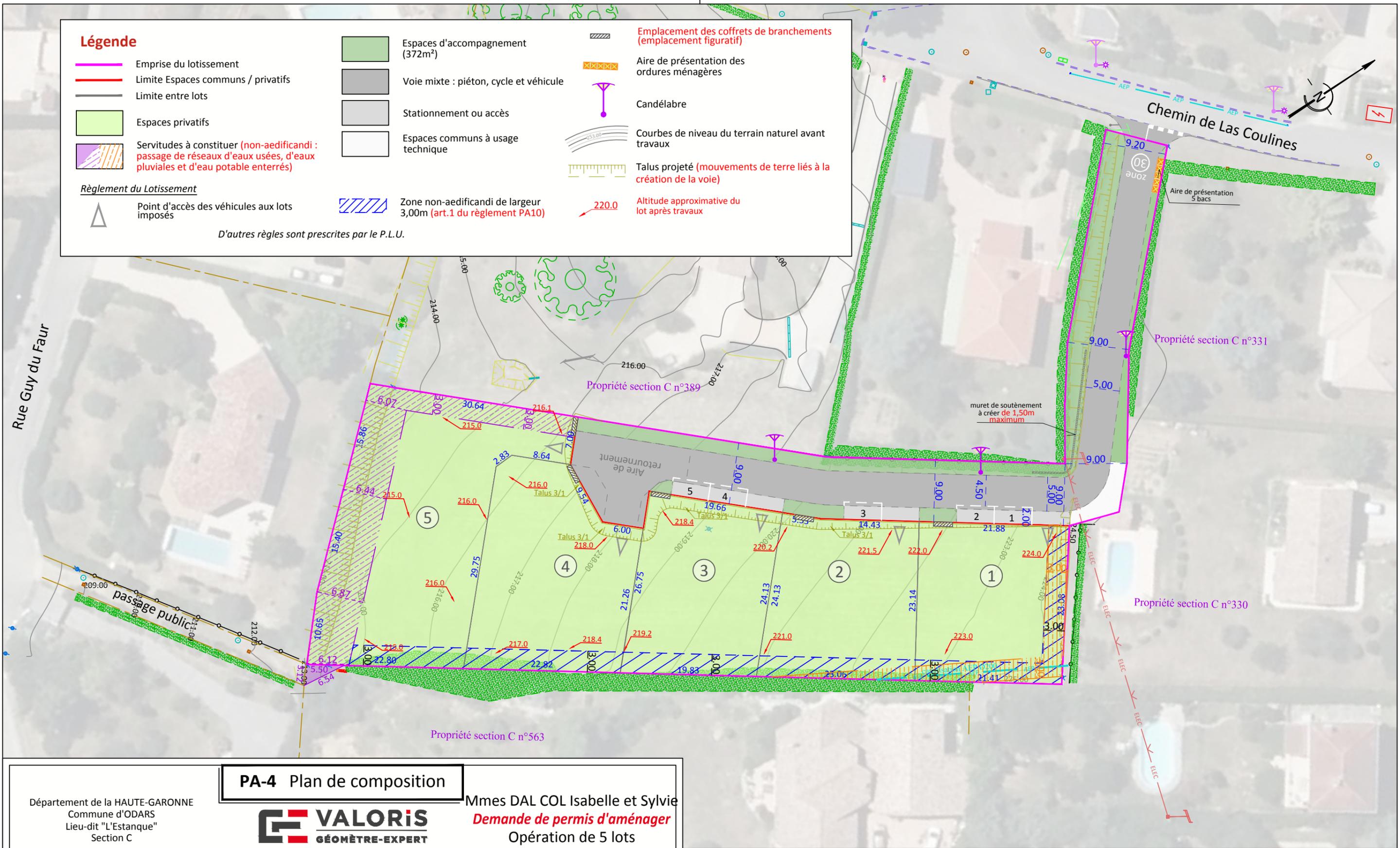
- Point d'accès des véhicules aux lots imposés

- Espaces d'accompagnement (372m<sup>2</sup>)
- Voie mixte : piéton, cycle et véhicule
- Stationnement ou accès
- Espaces communs à usage technique

- Zone non-aedificandi de largeur 3,00m (art.1 du règlement PA10)

- Emplacement des coffrets de branchements (emplacement figuratif)
- Aire de présentation des ordures ménagères
- Candélabre
- Courbes de niveau du terrain naturel avant travaux
- Talus projeté (mouvements de terre liés à la création de la voie)
- ↙ 220.0 Altitude approximative du lot après travaux

D'autres règles sont prescrites par le P.L.U.



### PA-4 Plan de composition

Département de la HAUTE-GARONNE  
Commune d'ODARS  
Lieu-dit "L'Estanque"  
Section C



AUTERIVE - REVEL - TOULOUSE  
NAILLOUX - VENERQUE - BRAM - LEGUEVIN - LABARTHE/LEZE - PUYLAURENS

Mmes DAL COL Isabelle et Sylvie  
**Demande de permis d'aménager**  
Opération de 5 lots

**Echelle: 1:500**

Indice	Date	Modifications	Dess.	Vérif.	Visa
0	08/11/2023	Dossier Permis Aménager	JBT	JBT	ESA
1	20/12/2023	Réponse à la demande de pièces complémentaires du 08/12/2023	JBT	JBT	ESA
2	06/02/2024	Substitution pièces PA4 - PA8.3 - PA10 (servitude AEP)	JBT	JBT	JBT

Fichier de dessin: 230649-3-PAsub1.dwg

#### Clauses générales

Les limites périmétriques n'ont pas encore fait l'objet d'un bornage. Ce plan ne peut servir de plan de délimitation; les dimensions et superficies sont données à titre indicatif.  
L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.  
Les couleurs figurant sur ce plan sont figuratives et ne correspondent pas nécessairement à la couleur des matériaux utilisés.  
La position des candélabres, des différents branchements et des réseaux est indicative et pourra être modifiée lors de la réalisation des travaux.  
Aucune utilisation du présent document n'est autorisée sans l'accord de son auteur, conformément à la loi du 11 mars 1957. La propriété du présent document appartient à VALORIS Géomètre-Expert jusqu'au paiement intégral des honoraires dus.